

Concours quotidien « Be An Innovator with Dynamic Pages »
Règlement officiel du concours

1. **CE CONCOURS N'EST LIÉ À AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NE S'APPLIQUE PAS LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.**

2. **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL :** la participation au Concours équivaut à une acceptation entière et sans réserve par le participant du présent règlement officiel (« Règlement officiel ») et des décisions des juges, des administrateurs et du Commanditaire, qui sont définitives et exécutoires à tous les égards.

3. **PÉRIODE D'INSCRIPTION :** le *Concours quotidien « Be An Innovator with Dynamic Pages »* (« Concours »), commandité par salesforce.com, inc. (« Commanditaire »), se déroulera du 8 mai 2020 au 22 mai 2020 (« Période d'inscription »). La Période d'inscription comprend six (6) périodes d'inscription journalières (« Période(s) d'inscription journalière(s) »), tel que précisé ci-dessous :

Période d'inscription journalière	Dates de la Période d'inscription journalière	Notification des gagnants (date exacte ou indicative) :
1	Du 8 mai 2020 à 10 h 00 au 11 mai 2020 à 9 h 59	12 mai 2020
2	Du 11 mai 2020 à 10 h 00 au 13 mai 2020 à 9 h 59	14 mai 2020
3	Du 13 mai 2020 à 10 h 00 au 15 mai 2020 à 9 h 59	18 mai 2020
4	Du 15 mai 2020 à 10 h 00 au 18 mai 2020 à 9 h 59	19 mai 2020
5	Du 18 mai 2020 à 10 h 00 au 20 mai 2020 à 9 h 59	21 mai 2020
6	Du 20 mai 2020 à 10 h 00 au 22 mai 2020 à 9 h 59	22 mai 2020

L'ordinateur du Commanditaire constituera l'horloge officielle du présent Concours. Toutes les inscriptions doivent être reçues durant la Période d'inscription pour être admissibles au concours ou pour gagner un prix. Toutes les heures indiquées dans le présent Règlement officiel correspondent à l'heure du Pacifique (HP).

4. **ADMISSIBILITÉ** : le Concours est ouvert aux personnes (i) âgées d'au moins 18 ans (d'au moins 20 ans au Japon) ou qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction à la date de leur inscription et (ii) qui sont des résidents légaux de l'un des 50 États des États-Unis ou du District de Columbia, d'Allemagne, du Canada (à l'exclusion du Québec), d'Espagne, de France, d'Inde, d'Irlande, du Japon, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas ou du Royaume-Uni (ci-après dénommés collectivement la « Zone d'admissibilité »). Les participants doivent détenir un compte Twitter valide au moment de leur inscription. Les employés, sous-traitants, consultants, dirigeants, administrateurs et agents (ainsi que les membres de leur famille immédiate et de leur foyer, quel que soit leur lieu de résidence), ou les membres du foyer, parents ou non, du Commanditaire, sa société mère, ses divisions, filiales, agents, partenaires promotionnels, agences de publicité/promotion et fournisseurs de prix (« Entités du Concours ») ne sont pas autorisés à participer au Concours ni à gagner des prix. **Les employés ou les fonctionnaires de toute entité gouvernementale n'ont pas le droit de participer ni de gagner un prix.** Si vous participez à ce Concours au nom d'une société, vous déclarez et affirmez que vous êtes un mandataire autorisé disposant du pouvoir de participer au Concours en son nom et d'engager ladite société. Le non-respect des critères d'admissibilité entraînera le rejet de l'inscription et le retrait de tout prix. Les sociétés et les personnes résidant en dehors de la Zone d'admissibilité ne sont pas autorisées à participer ni à gagner un prix. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier tout participant qui pourrait avoir potentiellement un effet négatif sur l'image du Commanditaire. NUL À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE D'ADMISSIBILITÉ ET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. Ce concours est assujéti aux lois applicables.

5. **INSCRIPTION** : durant une Période d'inscription journalière, les participants admissibles doivent (i) regarder la vidéo « Be an Innovator » (« Vidéo Innovator ») publiée par le Commanditaire sur la page d'accueil « Be an Innovator », à l'adresse <https://trailhead.salesforce.com/offers/beanninnovator-dynamic-pages> ; (ii) réaliser la tâche conformément aux instructions fournies dans la Vidéo Innovator ; et (iii) publier dans un post public sur Twitter une photo ou une capture d'écran de la tâche réalisée (« Post du Concours »), avec les hashtags #BeAnInnovator et #sweepstakes.

Les participants ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois par Période d'inscription journalière. Les inscriptions soumises durant une Période d'inscription journalière ne peuvent pas être reportées sur la Période d'inscription journalière suivante.

Les Posts du Concours ne doivent pas (i) enfreindre les droits d'un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, droits de marque ou droits au respect de la vie privée et droit à l'image ; (ii) contenir de propos diffamatoires ; (iii) formuler des menaces à l'encontre d'une personne, d'un lieu, d'une entreprise ou d'un groupe ; ni (iv) inclure de contenu obscène, indécent ou répréhensible. Toute inscription hors délai, incomplète et/ou excédant les limites d'inscription indiquées sera disqualifiée. Les inscriptions tentées par le biais d'agences ou de méthodes robotisées, répétitives, programmées ou similaires seront déclarées nulles. Le Commanditaire se réserve le droit de supprimer ou de disqualifier toute participation pour quelque raison que ce soit.

Les supports transmis ne feront l'objet d'aucun accusé de réception et ne seront pas retournés. Le participant accorde au Commanditaire le droit de publier, de diffuser et d'utiliser de quelque manière que ce soit tout Post du Concours, en mentionnant comme il se doit le nom du participant, à des fins marketing et d'information, notamment via l'intégration du Post du Concours sur l'un des sites Web ou réseaux sociaux du Commanditaire (y compris, mais sans s'y limiter, Twitter, LinkedIn et Facebook).

6. **PRIX ET VALEUR** : trois (3) gagnants sélectionnés à la fin de chaque Période d'inscription journalière recevront chacun un (1) lot comprenant : une (1) couverture, un (1) gobelet et une (1) carte postale. Dix-huit (18) gagnants seront sélectionnés au total.

La valeur au détail approximative (« VDA ») de chaque lot s'élève à 35 \$. La VDA totale de l'ensemble des prix s'élève à 630 \$. Tous les montants indiqués dans le présent Règlement officiel sont en dollars américains.

7. **NOTIFICATION ET ANNONCE DES GAGNANTS** : le Commanditaire sélectionnera les gagnants au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles enregistrées durant chaque Période d'inscription journalière. Les gagnants potentiels seront informés aux dates exactes ou indicatives fournies à la section 3 ci-dessus, (i) par un post public publié depuis le compte Twitter du Commanditaire et mentionnant le nom d'utilisateur des gagnants potentiels, et (ii) par message privé envoyé depuis le compte Twitter du Commanditaire sur le compte Twitter des gagnants potentiels. Les gagnants potentiels doivent répondre dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception du message privé sur Twitter pour réclamer leur prix. Le Commanditaire décline toute responsabilité en cas de perte, d'interception ou de non-réception par un gagnant potentiel de toute notification de prix potentielle pour quelque raison que ce soit. Si un gagnant potentiel ne peut pas être contacté dans les quarante-huit (48) heures suivant la première tentative de contact du gagnant, le Commanditaire peut sélectionner un autre gagnant potentiel parmi les inscriptions admissibles restantes. Si un gagnant potentiel est dans l'incapacité d'accepter le prix ou une partie du prix pour une raison quelconque, le Commanditaire n'a pas d'autre obligation envers ce gagnant potentiel. Le Concours est limité à un (1) prix par personne inscrite. Il n'est pas nécessaire d'être présent pour gagner. Pour remporter un prix, les participants qui résident au Canada sont tenus de répondre correctement à une question évaluant leurs compétences en mathématiques ; des conditions d'exécution de cette modalité seront déterminées par le Commanditaire. **Pour recevoir un prix, le gagnant pourra être tenu de signer une Déclaration d'admissibilité, de décharge de responsabilité et d'autorisation de publicité (sauf si la loi l'interdit).**

8. **DÉTAILS DES PRIX ET CONDITIONS** : les détails des prix ne figurant pas dans les présentes seront déterminés par le Commanditaire à sa seule discrétion. Les prix ne sont ni transférables, ni cessibles, ni remboursables, ni échangeables pour de l'argent. Les prix doivent être acceptés tels que décernés. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer les prix par d'autres prix d'une valeur monétaire égale ou supérieure si, pour une raison quelconque, un prix ne peut pas être décerné comme stipulé dans le présent Règlement officiel.

Le Commanditaire n'est pas responsable de la perte ou du vol d'éléments des prix. Il se peut que les prix doivent être déclarés comme un revenu pour le gagnant, qui sera responsable du paiement de toutes les taxes associées à la réception de tout prix. Les gagnants peuvent être tenus de remplir les formulaires fiscaux requis ou tout autre document exigé dans la période stipulée par le Commanditaire. Les gagnants peuvent être tenus de régler tous les coûts ou frais non répertoriés dans les présentes. Les gagnants recevront leurs prix dans les 60 jours suivant la date de clôture des prix pertinente sauf indication contraire. Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler le Concours si l'équité de ce dernier est compromise. Les gagnants pourront être tenus de présenter une preuve de leur identité, de leur âge ou de leur résidence légale pour réclamer le prix. Tout manquement à une exigence stipulée dans le Règlement officiel peut entraîner la disqualification ou l'annulation du prix.

9. **CHANCES DE GAGNER** : les chances de gagner un prix sont fonction du nombre d'inscriptions admissibles reçues durant la Période d'inscription.

10. **CONDITIONS GÉNÉRALES** : les Entités du Concours et les fournisseurs d'accès Internet/sans fil ne sont pas responsables des inscriptions ou des courriers postaux incomplets, envoyés ou reçus en retard, perdus, mal acheminés ou insuffisamment affranchis, ni des défaillances techniques, erreurs humaines, transmissions de données perdues ou retardées, omissions, interruptions, suppressions, ni des pannes ou défaillances concernant un réseau téléphonique, un équipement informatique, un logiciel ou une combinaison de ces éléments. Les inscriptions illisibles, inexactes et incomplètes, altérées, falsifiées, reproduites mécaniquement, présentant une quelconque irrégularité ou contrevenant de toute autre manière au présent Règlement officiel seront déclarées nulles. Les Entités du Concours n'offrent aucune garantie, expresse ou implicite, relativement aux prix fournis ou mis à disposition en rapport avec le Concours. Bien que le Commanditaire s'efforce de garantir l'intégrité du Concours, les Entités du Concours ne sont pas responsables des actions des participants ou des autres personnes en lien avec le Concours, y compris des tentatives des participants ou d'autres personnes pour contourner le Règlement officiel ou entraver de toute autre manière l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours. Les Entités du Concours ne peuvent être tenues pour responsables des blessures ou dommages causés aux ordinateurs, appareils sans fil ou autres équipements des participants ou d'autres personnes, ou à des personnes, en lien avec la participation au Concours ou le téléchargement d'éléments à partir de tout site Web, ou l'utilisation de tout site Web. En cas de divergence entre les informations contenues dans le présent Règlement officiel et les informations contenues dans des supports publicitaires du Concours, les informations sur le Concours stipulées dans le présent Règlement officiel prévalent. Si, pour une raison quelconque, le Concours ne peut se dérouler comme prévu en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions admissibles, d'un dommage causé par un virus informatique, des vers, des bogues, une violation, une intervention non autorisée, une fraude, des limitations ou défaillances techniques, en raison d'un événement de force majeure, d'actes terroristes, d'un tremblement de terre, de grèves ou de conflits juridiques (de façon légale ou illégale), de conditions du secteur économique, de faillite ou de liquidation, de demandes du marché, de la loi applicable, d'obstacles imprévus ou de toute autre cause qui, de l'avis du Commanditaire, pourrait altérer, compromettre, entraver ou affecter de toute autre manière l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, la viabilité ou le bon déroulement du Concours, le Commanditaire se réserve

le droit à son entière discrétion d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre tout ou partie du Concours, et de sélectionner le gagnant du prix parmi les inscriptions admissibles applicables, reçues jusqu'au moment d'une telle annulation, résiliation, modification ou suspension, selon le cas, ou de procéder de la manière jugée la plus juste et équitable par le Commanditaire à son entière discrétion. Les captures d'écran ou toute autre preuve de soumission d'inscription ne constituent pas une preuve de la réception de ladite inscription. L'inscription doit être effectuée par le participant et par les moyens décrits dans les présentes. Le prix est décerné au participant après que l'inscription de ce dernier a été validée et à condition que le participant ait respecté le présent Règlement officiel. En cas de litige concernant une inscription en ligne, le cas échéant, le titulaire autorisé de l'adresse électronique utilisée pour participer au Concours sera considéré comme étant le participant. Le « titulaire autorisé » est défini comme la personne physique à qui l'adresse électronique a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou tout autre organisme responsable de l'affectation des adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail soumise.

11. **DROITS DE PUBLICITÉ** : en s'inscrivant à ce Concours, sauf si la loi l'interdit, chaque gagnant potentiel consent à l'utilisation de son nom, de sa voix, de sa photo et/ou de toute autre représentation de lui-même aux fins publicitaires ou promotionnelles pour cette promotion et d'autres promotions similaires sans rémunération, et peut être tenu de fournir une décharge signée attestant d'un tel consentement. De plus, en participant au présent Concours, sauf si la loi l'interdit, chaque gagnant de prix potentiel accepte d'octroyer au Commanditaire et à ses concessionnaires, filiales et ayants droit, le droit d'imprimer, de publier, de diffuser et d'utiliser dans le monde entier, à tout moment et dans tout média connu aujourd'hui ou développé dans le futur, notamment Internet, le nom, la représentation (réelle ou simulée), la voix (réelle ou simulée) et les renseignements biographiques du gagnant du prix sous forme d'actualités ou d'informations et à des fins publicitaires ou promotionnelles, sans contrepartie supplémentaire et, de plus, sans compensation supplémentaire, de se présenter ou de fournir des renseignements biographiques pour toute présentation ou autre activité pouvant inclure des enregistrements filmés/audio/vidéo/électroniques ou autres et/ou des interviews, de la manière déterminée par le Commanditaire à son entière discrétion.

12. **CONDUITE** : EN VOUS INSCRIVANT ET EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, VOUS (A) ACCEPTEZ PLEINEMENT ET SANS CONDITION D'ÊTRE LIÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ET PAR TOUTES LES DÉCISIONS DU COMMANDITAIRE (LESQUELLES SONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES À TOUS LES ÉGARDS), NOTAMMENT LES DÉCISIONS CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ, LES GAGNANTS ET L'INTERPRÉTATION DES TERMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ; (B) DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE TOUTES LES INFORMATIONS FOURNIES PAR VOUS EN LIEN AVEC CE CONCOURS SONT VÉRIDIQUES, EXACTES ET COMPLÈTES ; ET (C) VOUS ENGAGEZ À RESPECTER TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES, D'ÉTAT, LOCALES, TERRITORIALES ET PROVINCIALES. LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT, À TOUT MOMENT ET À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, DE DISQUALIFIER ET/OU DE CONSIDÉRER COMME INADMISSIBLE À LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS OU À TOUTE FUTURE PROMOTION DU COMMANDITAIRE, TOUTE PERSONNE QU'IL SUSPECTE : (A) D'AVOIR ALTÉRÉ LE

PROCESSUS D'INSCRIPTION OU LE DÉROULEMENT DU PRÉSENT CONCOURS OU TOUT SITE WEB ; (B) DE CONTREVENIR AU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL OU AUX RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ OU À TOUTE AUTRE CONDITION OU DIRECTIVE DU COMMANDITAIRE ; (C) D'AGIR DE MAUVAISE FOI OU DE FAÇON PERTURBATRICE OU AVEC L'INTENTION D'IMPORTUNER, DE MALTRAITER, DE MENACER OU DE HARCELER TOUTE AUTRE PERSONNE ; (D) DE N'AVOIR PAS RESPECTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ; OU (E) D'ENFREINDRE LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL. TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE INTERNET OU D'ENTRAVER LE BON DÉROULEMENT DE CE CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL AINSI QUE DES LOIS EN MATIÈRE CRIMINELLE ET CIVILE. SI LE COMMANDITAIRE PENSE OU APPREND QU'UNE TELLE TENTATIVE A ÉTÉ EFFECTUÉE, EST EN COURS OU SERA RÉALISÉE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS À TOUT PARTICIPANT RESPONSABLE ET À TOUTE AUTRE PERSONNE RESPONSABLE POUR LA TENTATIVE DE DOMMAGE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, NOTAMMENT, LA POURSUITE PÉNALE.

13. **DÉGAGEMENT D'INDEMNISATION** : EN S'INSCRIVANT AU CONCOURS, LES PARTICIPANTS, EN LEUR NOM ET EN CELUI DE LEURS HÉRITIERS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS, SUCESSEURS ET BÉNÉFICIAIRES, DÉGAGENT ET CONSENTENT À DÉGAGER ET À NE PAS TENIR POUR RESPONSABLES, DE MANIÈRE DÉFINITIVE ET IRRÉVOCABLE, LES ENTITÉS DU CONCOURS ET CHACUN DE LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS, AGENTS, ACTIONNAIRES, SUCESSEURS ET AYANTS DROIT (PERSONNES ET ORGANISATIONS SUSMENTIONNÉES, COLLECTIVEMENT DÉSIGNÉES LES « RENONCIATAIRES ») DE L'ENSEMBLE DES DOMMAGES, PERTES, DROITS, RÉCLAMATIONS ET ACTIONS DE TOUTES SORTES DÉCOULANT EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DU CONCOURS, DE LA PARTICIPATION À TOUTE ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE CONCOURS, OU RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION D'UN PRIX DÉCERNÉ EN LIEN AVEC LE PRÉSENT CONCOURS, NOTAMMENT LES PRÉJUDICES CORPORELS, LA MORT ET/OU LES DOMMAGES MATÉRIELS, AINSI QUE LES RÉCLAMATIONS FONDÉES SUR LES DROITS DE PUBLICITÉ, SUR LA DIFFAMATION ET/OU SUR L'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, ET LA COLLECTE, L'UTILISATION ET/OU LE PARTAGE PAR LE COMMANDITAIRE DES INFORMATIONS NOMINATIVES DES PARTICIPANTS, OU POUR TOUTE ERREUR D'IMPRESSION, DE PRODUCTION, TYPOGRAPHIQUE OU HUMAINE.

14. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : EN AUCUN CAS LES RENONCIATAIRES NE PEUVENT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DE DOMMAGES OU DE PERTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NOTAMMENT DES HONORAIRES D'AVOCAT, DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES, DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LA CONSULTATION ET/OU DE L'UTILISATION D'UN SITE WEB, DE L'IMPRESSION DE DOCUMENTS TÉLÉCHARGÉS DEPUIS UN SITE WEB, DE LA SUPPRESSION DE SUPPORTS SUR UN SITE WEB OU DE

L'INTERRUPTION DE L'ACCÈS À CEUX-CI, ET DE TOUT PRÉJUDICE RÉSULTANT DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION D'UN PRIX DÉCERNÉ DANS LE CADRE DU CONCOURS, OU DE LA PARTICIPATION AUDIT CONCOURS. LE PRÉSENT CONCOURS, TOUS LES PRIX ET TOUS LES DOCUMENTS FOURNIS SUR OU VIA LE SITE SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU TACITE, NOTAMMENT, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. LE PARTICIPANT ACCEPTE QUE, QUEL QUE SOIT LE RECOURS, LA RESPONSABILITÉ DES RENONCIATAIRES SOIT LIMITÉE AU COÛT D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS.

15. **CONFIDENTIALITÉ** : les renseignements fournis en lien avec ce Concours seront traités conformément au présent Règlement officiel et aux Règles de confidentialité du Commanditaire (qui peuvent être modifiées périodiquement), actuellement disponibles sur le site https://www.salesforce.com/company/privacy/full_privacy/, à condition qu'en cas de divergence entre le présent Règlement officiel et ces Règles de confidentialité, les conditions générales du présent Règlement officiel prévalent. En vous inscrivant au présent Concours, vous autorisez le Commanditaire à partager vos renseignements personnels avec les Entités du Concours à des fins de vérification et d'attribution des prix dans le cas où vous êtes choisi comme gagnant potentiel.

16. **DIVISIBILITÉ** : si une disposition du présent Règlement officiel est déclarée illégale, nulle ou, pour quelque raison que ce soit, inexécutable, cette disposition sera réputée dissociée du présent Règlement officiel et ne portera pas atteinte à la validité ni à l'application des dispositions restantes. Les titres et les légendes sont utilisés dans le présent Règlement officiel uniquement pour en faciliter la lecture et ne modifient en aucun cas la signification du Règlement officiel ni d'aucune de ses dispositions.

17. **LITIGES** : sauf si la loi l'interdit, le participant consent à ce que tout litige, toute réclamation réelle ou toute poursuite (« Réclamations ») soit résolu(e) individuellement, sans recourir à aucune forme d'action collective. Les réclamations découlant du présent Concours, notamment, l'interprétation du Règlement officiel ou de tout prix décerné seront résolues par l'application des lois de Californie, sans égard aux principes de conflit des lois. Les réclamations doivent être présentées exclusivement devant les tribunaux de l'État et fédéraux situés à San Francisco, en Californie (États-Unis).

18. **RÉSULTATS DU CONCOURS** : pour obtenir le nom, la ville et le pays du gagnant, envoyez un e-mail à Rebecca Saar à l'adresse rsaar@salesforce.com, en indiquant en objet « Be an Innovator with Dynamic Pages Daily Sweepstakes », ou envoyez une enveloppe affranchie libellée à vos nom et adresse à [salesforce.com](https://www.salesforce.com), inc., Attn : Rebecca Saar, Be an Innovator with Dynamic Pages Daily Sweepstakes, 415 Mission Street, 3rd Floor, San Francisco, CA 94105, USA. Les demandes doivent être reçues dans un délai de quatre (4) semaines suivant la fin de la Période d'inscription.

19. **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ** : le Commanditaire est en conformité avec le Code de conduite néerlandais des jeux de hasard promotionnels.

20. **AUCUNE PROMOTION TWITTER** : ce Concours n'est en aucun cas parrainé, promu ou géré par, ou associé à, Twitter Inc. Toute information que vous fournissez en lien avec le Concours est destinée aux Entités du Concours et non à Twitter. Vous comprenez qu'en utilisant <https://twitter.com> et en interagissant avec ce site, vous acceptez les conditions générales et les règles qui en régissent l'utilisation. Vous devez par conséquent consulter les conditions et les règles applicables de Twitter, y compris ses pratiques en matière de confidentialité et de collecte des données, avant d'utiliser Twitter ou d'interagir avec ce site.

21. **COORDONNÉES DU COMMANDITAIRE** : salesforce.com, inc., Salesforce Tower, 415 Mission Street, 3rd Floor, San Francisco, CA 94105, USA. Tous droits réservés.